

ÉCLAIRAGES, VITRINES, ENSEIGNES,

POUR UN ÉCLAIRAGE PLUS
SOBRE, ÉCONOME ET
RESPECTUEUX DU VIVANT

LA POLLUTION LUMINEUSE QUÉSACO ?

La lumière émise vers le ciel, appelée « pollution lumineuse », est reconnue pour porter préjudice à la santé, à la biodiversité et à l'observation du ciel étoilé. **C'est également le résultat d'un gaspillage énergétique coûteux pour le territoire en ces temps de crise énergétique.**



ZOOM SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN :

Pour préserver l'environnement nocturne du territoire, le Parc travaille actuellement à une candidature au label « **Réserve Internationale de ciel étoilé** » (RICE). Ce projet vise à apporter de la cohérence et une ambition commune à l'échelle du Parc en allant plus loin que la réglementation nationale en terme de réduction de l'éclairage nocturne. De nombreuses actions ont été menées et sont encore en cours auprès des acteurs publics.

Depuis 2022, le Parc souhaite impliquer les acteurs économiques.

ÉTEINDRE EN COEUR DE NUIT, C'EST LA RÈGLE !

L'éclairage nocturne des acteurs économiques est encadré par l'arrêté du **27 décembre 2018** et complété par le plan de gestion de l'éclairage du Parc naturel régional depuis décembre 2021.

Pour tout éclairage extérieur, y compris les parkings, la règle est la même * :



Extinction lh
après la fermeture
au plus tard



Rallumage lh avant
l'ouverture
au plus tôt

L'extinction des lumières la nuit est la solution la plus efficace pour lutter contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique !

QUELQUES CONSEILS POUR AMÉLIORER SON ÉCLAIRAGE, EN DEHORS DES HORAIRES D'EXTINCTION :

- Orienter la lumière vers le sol, et non vers le ciel
- Privilégier une lumière de couleur jaune orangé (2200K)
- Choisir des ampoules LED pour une meilleure efficacité énergétique
- Installer des détecteurs de mouvement pour éviter d'éclairer inutilement



* IL EXISTE DES EXCEPTIONS A L'EXTINCTION:



Les stations-services ou distributeurs automatiques accessibles 24h/24 (mais pas l'ensemble du parking du site)



Les pharmacies (uniquement les nuits de garde)



Les entreprises ouvertes 24h/24 et les établissements de santé



(une autre solution : l'éclairage à détection de mouvement ou ciblé sur les horaires d'entrée et de sortie du personnel)

ET LA SÉCURITÉ DANS TOUT ÇA ?

L'absence de lumière n'engendre pas de hausse des délits ni des incivilités. Elle n'a pas d'impact sur les cambrioleurs qui agissent majoritairement en journée, ni sur les systèmes de vidéosurveillance qui sont dotés de caméras infrarouges.

Les statistiques ne montrent aucun lien entre l'extinction de l'éclairage et l'insécurité.

LE PARC VOUS ACCOMPAGNE POUR AMÉLIORER VOTRE ÉCLAIRAGE :



Que vous soyez artisan, commerçant, gérant d'un supermarché, d'une entreprise, d'un établissement de santé, hébergeur touristique ou encore exploitant agricole, le Parc peut vous accompagner pour améliorer votre éclairage.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT :

- Rdv dans vos locaux pour établir un diagnostic de votre éclairage selon vos usages (de jour et de nuit)
- Présentation d'une note de synthèse avec des conseils personnalisés pour améliorer votre éclairage et réduire ainsi vos factures d'énergie !
- Suivi de l'évolution de vos pratiques et de la mise en place des préconisations
- Attribution du label "Entreprise engagée pour l'environnement nocturne" selon les actions mises en place

ILS EN PARLENT !



«Soucieux de notre impact environnemental, PAPREC AGRO a fait le choix d'allier : préservation du ciel nocturne, protection de la biodiversité et limitation des consommations en prenant la décision d'arrêter l'éclairage pendant la période nocturne.» F. Morio, directeur de Paprec Agro, Saint-Paul-la-Roche (24)

CONTACTS :



PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN

Audrey BONICEL

Chargée de mission Transition énergétique

✉ a.bonicele@pnrpl.com

☎ 05 53 55 36 00

<http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Preserver-la-nuit>

